

AVENANT n°5

AU MARCHÉ DE TRAVAUX N° 2021-0641
passé le 19 novembre 2021 avec l'entreprise MARIOTTE
sur le fondement du Code de la commande publique

RESTRUCTURATION DES BATIMENTS A, B ET C
DU COLLEGE LE CHENE VERT DE BAIN DE
BRETAGNE

LOT N°12 : REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE

Instances saisies :

Commission d'appel d'offres :

- ☒ Oui : Avenant à un marché public préalablement soumis à la CAO entraînant une augmentation cumulée du montant du marché public $\geq 5,00\%$
- ☐ Non : Avenant à un marché public qui n'a pas été préalablement soumis à la CAO ou entraînant une augmentation cumulée du montant du marché public $< 5\%$

Commission permanente :

- ☒ Oui :
Avenant $\geq 15\%$ aux marchés publics passés :
- selon une procédure formalisée
 - marchés subséquents aux accords-cadres
 - selon une procédure adaptée $\geq 215\,000\text{ € HT}$
 - sans publicité ni mise en concurrence préalables $\geq 215\,000\text{ € HT}$

- ☐ Non :
Avenant $\geq 15\%$ aux marchés publics passés :
- selon une procédure adaptée $< 215\,000\text{ € HT}$
 - sans publicité ni mise en concurrence préalable $< 215\,000\text{ € HT}$
- Avenant $< 15\%$ aux marchés publics passés quelques soient leur montant et procédure :
Avenant sans incidence financière quelque soit la procédure.

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
Pôle construction logistique / Direction des bâtiments / Service conduite d'opérations
1, avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 RENNES CEDEX

AVENANT N°5 au marché n° 2021-0641

Entre les soussignés :

Jean Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

1 avenue de la Préfecture

CS 24218

35042 RENNES CEDEX

représentant le Département d'Ille-et-Vilaine et dénommé ci-après « le pouvoir adjudicateur »,

d'une part,

et

la Société MARIOTTE

ayant son siège à : ZA La Croix Rouge – BRECE – CS 61332 – 35538 NOYAL SUR VILAINE CEDEX

N° SIRET : 528 950 900 00019

Courriel : contact@sasmariotte.fr représentée par : M. Alain RICHER, Président.

et dénommée ci-après « le titulaire »,

d'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

Par marché n°2021-0641 en date du 19 novembre 2021, les prestations citées en titre du présent document ont été confiées à l'entreprise MARIOTTE, titulaire du contrat.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT AU MARCHÉ

1.1 - Modifications introduites par le présent avenant

- Suppression d'étanchéité de sol (FTM 12.6) pour un montant de -1 393,73€ HT ;
- regard accessible Pôle soins (FTM 12.7) pour un montant de 780,00€ HT ;
- surbot Pôle santé (FTM 12.7) pour un montant de 790,00€ HT.

Le montant total des travaux s'élève à 176,27€ HT (article R2194-8 CCP).

1.2 - Avenant avec incidence financière : OUI ☒ NON ☐

1.3 - Fondement juridique de passation de cet avenant : (article R2194 du code de la commande publique)

- ☐ Article R2194-1 - Modifications prévues dans les documents contractuels initiaux
- ☐ Articles R2194-2 à 4 - Prestations supplémentaires devenues nécessaires et ne figurant pas dans le marché initial
- ☐ Article R2194-5 - Modifications liées à des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait prévoir
- ☐ Article R2194-6 - Remplacement du titulaire initial par un nouveau titulaire dans le cadre d'une cession de marché
- ☐ Article R2194-7 - Modifications non substantielles quel qu'en soit le montant
- ☒ Article R2194-8 - Montant de la modification inférieur aux seuils européens et :
 - ☐ Inférieur à 10% (marchés publics de fournitures et services) du montant du marché public initial
 - ☒ Inférieur à 15% (marchés publics de travaux) du montant du marché public initial

ARTICLE 2 - MONTANT DE L'AVENANT AU MARCHÉ ET MONTANT DU MARCHÉ

Le présent avenant augmente le montant du marché public qui se décompose comme suit :

Montant initial H.T. du contrat	Montant des avenants précédents	Montant H.T. avenant n°5	Pourcentage augmentation avenant n°5	Total H.T. des avenants	Nouveau montant H.T. du marché	Pourcentage augmentation cumulé des avenants	Dont pourcentage cumulé au titre de l'article R2194-8 du CCP
209 849,92	74 124,50	176,27	0,08 %	74 300,77	284 150,69	35,41 %	7,79 %

Le montant TTC du présent avenant 5 est de 211,52 €.

Le nouveau montant TTC du marché est de 340 980,82 €.

ARTICLE 3 - CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHE INITIAL

Toutes les clauses et conditions du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le présent avenant prendra effet à compter de la date de sa notification.

Le titulaire du contrat renonce à tout recours ultérieur et à toute action contentieuse, pour tous faits antérieurs à la signature du présent avenant.

Les délais figurant dans les marchés contractuels du marché restent inchangés.

Fait en un seul original

Nom du titulaire,

Signature et cachet de la société

Accepté par le Conseil Départemental
d'Ille-et-Vilaine

le Président,

Eléments financiers

Commission permanente
du 11/03/2024

N° 49198

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°17551	APAE : 2013-BATII059-503 RESTRUCTURATION COLLEGE BAIN		
Imputation	23-221-2313.12-0-P33 Constructions (bâtiments scolaires)		
Montant de l'APAE	1 391 420,01 €	Montant proposé ce jour	211,52 €
TOTAL			211,52 €